

# La Chevêche d'Athéna (*Athena noctua*) dans le Vexin français

## Problématique et enjeux

par Muriel PENPENY, Ornithologue, Centre ornithologique d'Ile-de-France (CORIF)

Le destin de la Chevêche d'Athéna et celui de l'homme sont étroitement liés depuis des millénaires : originaire des milieux ouverts du bassin méditerranéen, la Chevêche d'Athéna a progressivement colonisé la partie septentrionale de son aire de répartition, au fur et à mesure des défrichements, du recul de la forêt, et du développement de l'agriculture.

Petit rapace sédentaire à la vision proche de celle des oiseaux diurnes, la Chevêche est un oiseau du crépuscule : elle chasse à la vue et à l'ouïe, principalement des proies au sol depuis un perchoir. Son régime alimentaire est variable et s'adapte selon les disponibilités et les saisons : insectes, (dont 80 % de coléoptères) micro-mammifères (campagnols), vers de terre, petits passereaux. Un régime alimentaire diversifié lui est indispensable pour nourrir ses jeunes de manière équilibrée.

En France, la répartition de la Chevêche n'est pas uniforme, les données quantitatives sont incomplètes : effectif national de l'ordre de 11 000 à 35 000 couples (GENOT & LECOMTE 1998), mais partout, et en particulier en Ile-de-France, **les effectifs sont en régression constante** : de 1000 couples en 1950, l'effectif est passé à 300-400 couples au début des années 1990 (LECOMTE 1995).

La Chevêche est victime de l'augmentation du trafic routier, qui serait peut-être en Ile-de-France, l'un des facteurs déterminants du déclin de ses populations (JARRY in LECOMTE 1995), mais également victime de la mutation des pratiques agricoles qui, à partir des années 60 et l'application de la PAC, a eu pour

conséquence de détruire ses habitats et de réduire ses ressources alimentaires (remembrements, abandon de l'élevage, mise en culture des prairies, suppression des vergers de hautes tiges et utilisation systématique de la "chimie agricole" : pesticides, rodenticides). Ainsi en Ile-de-France, la superficie des prairies est-elle passée de 35 000 ha en 1960 à 10 000 ha en 1991 (LECOMTE 1995).

La Chevêche occupe en effet des milieux dont les caractéristiques essentielles sont d'offrir des cavités indispensables pour la nidification (vieux arbres et bâtiments) et des espaces dégagés à végétation basse pour la chasse.

Le faible rayon d'action et de dispersion de la Chevêche **la rend très vulnérable à une fragmentation de son habitat**. Des études sur sa dynamique de population montrent en effet une relative longévité des oiseaux : 3 ans une fois passé le stade de la première année, ce qui permet à des noyaux de population de survivre, mais il semble qu'une population de 5 couples ou moins au sein d'un noyau soit menacée d'extinction à court terme (GENOT & LECOMTE 1998), si les échanges entre populations numériquement faibles n'assurent pas le brassage génétique qui évite la consanguinité.

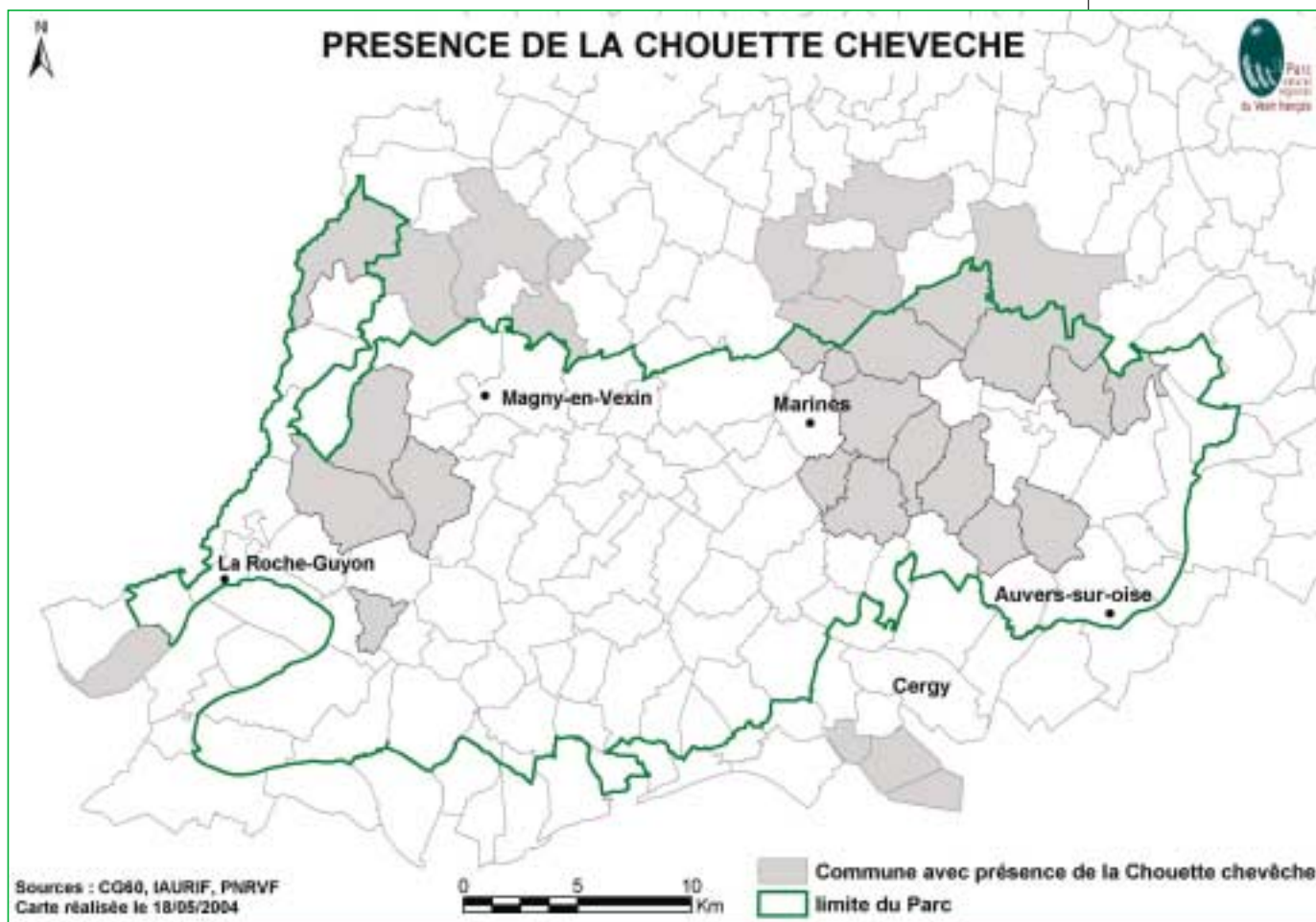
Devant ce déclin, le CORIF a réagi en mobilisant ses adhérents et les autres associations franciliennes, pour constituer le Réseau Chevêche Ile-de-France, réseau de concertation, d'échanges et d'action : prospection systématique des sites potentiels et localisation des sites de présence et de nidification, évaluation et suivi de la population, poses de nichoirs, sensibilisation du public et des élus. Mais ce type d'action reste d'une efficacité limitée si l'on n'intervient pas au niveau des facteurs clés que sont l'intensification agricole et l'extension urbaine.

C'est dans ce contexte que la DIREN Ile-de-France a confié au CORIF le pilotage d'une étude préliminaire, destinée à établir un diagnostic et proposer des actions et mesures pour la conservation de la Chevêche.

Intitulée "Stratégies et politiques de conservation de la Chouette chevêche en Ile-de-France", elle a été réalisée par le bureau d'étude Office de Génie Ecologique (OGE - par P. Orabi sous la direction de J-F. Asmodé), en concertation avec le comité de pilotage constitué par le CORIF à partir du Réseau Chevêche.

Chouette chevêche





A partir des données récentes (postérieures à 1995) recueillies par les naturalistes locaux du Réseau Chevêche Ile-de-France, l'étude fait le bilan de la connaissance actuelle de la population de Chevêches (recensement, répartition géographique).

Elle propose également une méthode d'évaluation des milieux et tente de dresser la typologie des habitats favorables à la Chevêche. Ces données de terrain ont mis en évidence le maintien de noyaux de population suffisamment importants, pour justifier la mise en place de mesures de conservation, dans trois départements : Essonne, Yvelines et Val d'Oise.

En croisant ces données avec les perspectives à moyen terme d'aménagement et de développement de la région, telles qu'elles figurent dans le Schéma directeur de la région Ile-de-France pour la période 1994-2015, il est apparu que les meilleures chances de conservation de milieux favorables à l'espèce se concentraient dans les Yvelines et le Val d'Oise.

En accord avec la DIREN et le Comité de pilotage, l'étude a donc défini 3 zones pilotes expérimentales, dans lesquelles des mesures de conservation devraient être mises en œuvre en priorité :

**Zone 1 : Val d'Oise**, située **en milieu rural**, dans l'emprise du Parc.

**Zone 2 : Val d'Oise**, située au Sud-Est du département, **à proximité de l'agglomération de Cergy-Pontoise**, cette zone en limite extérieure du Parc, permettra d'élaborer une stratégie de conservation en milieu péri-urbain.

**Zone 3 : Yvelines**, située dans le quart nord-ouest du département (arrière pays mantois et pays houdanais), cette zone s'étend en secteur rural, hors structure de type Parc naturel régional.

Dans ces trois zones, les actions devront viser, selon les cas, à pérenniser les habitats existants permettant à l'espèce de se maintenir, à restaurer les conditions permettant de retrouver un niveau satisfaisant de fonctionnement des populations de Chevêche, à rétablir des corridors entre noyaux de populations voisins.

L'étude rappelle à cet effet les préconisations générales possibles (maintenir, restaurer et planter des haies et des vergers de hautes tiges, développer des surfaces enherbées) et dresse la liste des partenaires et des financeurs potentiels (collectivités territoriales, Parc, Agence de l'eau, Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France, DDAF, DIREN, Chambres d'agriculture).

L'étude se conclut par la nécessité de recruter un chargé de mission sur une période de 3 à 5 ans qui devrait sur chacune des 3 zones :

- établir l'état des lieux par rapport à la Chevêche et approfondir la connaissance du mode d'occupation des sols ;
- identifier et évaluer les différentes composantes favorables à l'espèce ;
- rencontrer les acteurs locaux (exploitants agricoles, chambre d'agriculture, décideurs institutionnels) et les sensibiliser par une communication adaptée ;



Approche aérienne d'Hérouville



Vue aérienne, entre Hérouville et Livilliers

Vue aérienne de Livilliers



- proposer les mesures locales adaptées à la conservation de l'espèce, en étudiant les conditions de faisabilité juridiques et économiques, et mettre en place les modes de leur évaluation ;
- mettre en œuvre directement quelques actions de conservation (nichoirs), et de suivi (bagueage).

■ **Dans le Parc et les communes proches de l'agglomération de Cergy-Pontoise : une situation grave mais pas désespérée.**

Depuis 1995, la Chevêche est régulièrement recensée par le CORIF et le CPN de la Vallée du Sausseron sur le territoire du Parc, les communes limitrophes de l'Oise et les sites peu nombreux encore fréquentés, proches de Cergy-Pontoise.

La Chevêche y occupe les derniers vergers traditionnels à pommiers et poiriers, des zones pâturées où sont encore pratiqués l'élevage bovin ou ovin, quelques zones où la pratique du tourisme équestre a permis de maintenir des prairies, la ceinture verte des villages où se mêlent étroitement potagers, prairies et vergers.

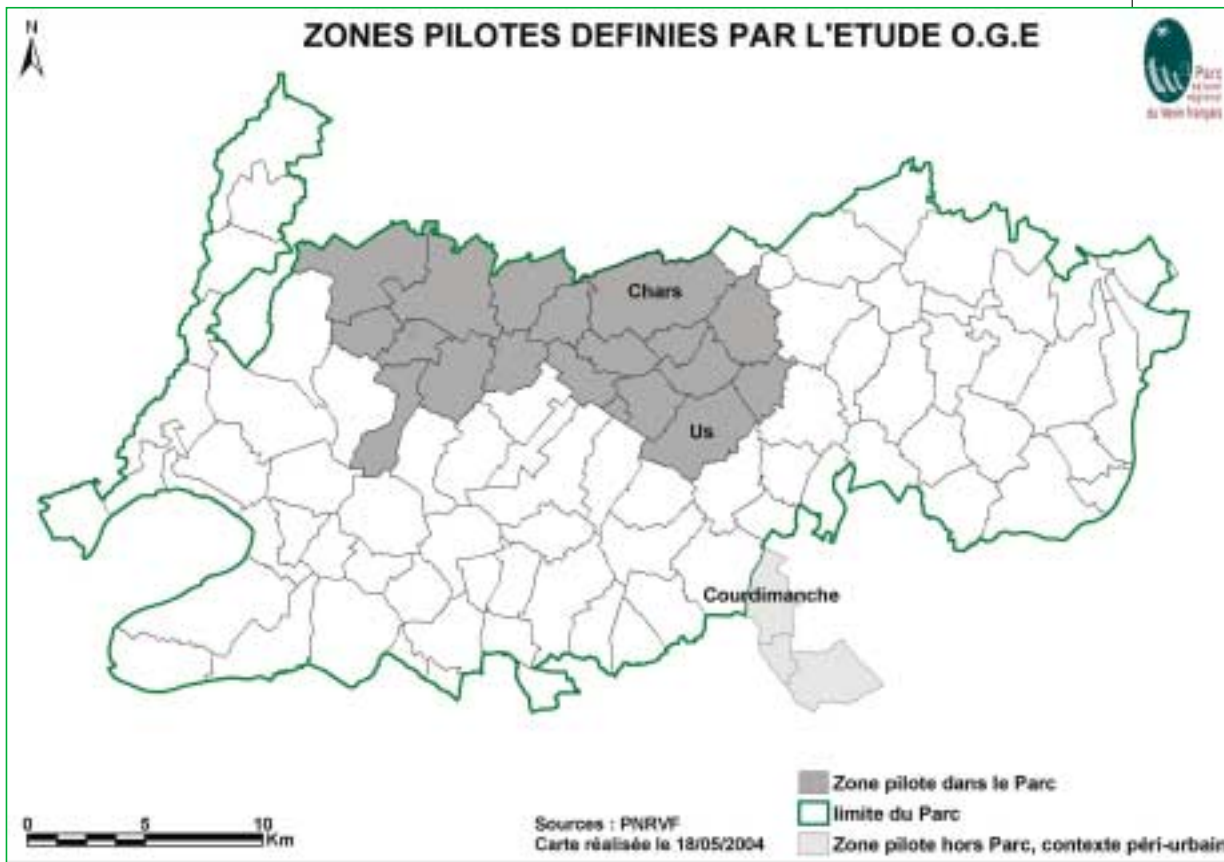
Sur le territoire du Parc, la population est répartie en deux grands groupes, l'un sur la vallée du Sausseron, l'autre à l'ouest de Magny-en-Vexin.

Ces deux populations sont séparées par une vaste zone vouée aux grandes cultures (céréales, colza, betteraves), située dans un triangle formé par la D915 et la N14, soit une distance de près de 20 kms à vol d'oiseau, de plaines, sans haies, sans arbres, sans prairies, situation qui réduit les possibilités d'un échange est-ouest d'individus entre ces deux noyaux. De plus le trafic routier est important sur ces deux routes non aménagées pour le passage de la faune quelle qu'elle soit : de 5550 à 7000 véhicules/jour selon les tronçons pour la D915, on parvient à 28 346 véhicules/jour pour la N14, avec un pourcentage de poids lourds de 7.5 (source DDE 95 - chiffres 2002).

Les saisons 2003 et 2004 de recensement, montrent que si deux communes près de Cergy-Pontoise, et 23 communes du Parc sont encore fréquentées par la Chevêche, ainsi que 11 communes et hameaux limitrophes de l'Oise, **en revanche, des sites, situés au Sud du Parc et occupés lors des premiers recensements effectués, ne le sont plus** : Butry-sur-Oise, Valmondois, Nesles-la-Vallée, Labbeville. La Chevêche a également déserté un site proche de Cergy-Pontoise : seules deux communes restent encore occupées en 2004.

Le site d'Ennery, abandonné depuis plusieurs années, est à nouveau fréquenté semble-t-il en 2003. Aucun corridor biologique constitué de haies ou de quelques arbres ne relie les sites d'Hérouville et de Livilliers, aux sites situées plus au nord (photos 1 à 3).

Si aucune mesure n'est prise, ces sites risquent d'être les prochains à disparaître.



Une très petite population de Chevêche parvient à se maintenir dans une enclave (Frémécourt, Cormeilles) en bénéficiant de quelques prairies encore pâturées (Bovins, Equins), mais est isolée des sites de Grisy et Bréançon, par la déviation de la D915, mais pourtant insuffisamment complantée (photo 4 et 5) et par une zone de cultures sans haies. Son faible effectif (3-4 mâles chanteurs en 2004) la condamne à disparaître à brève échéance faute de brassage génétique.

Cependant, et c'est une chance, on peut penser que les noyaux de populations stables et actives des communes limitrophes du nord du Parc naturel régional du Vexin français, dans le département de l'Oise, servent déjà de "réservoir" d'individus, et qu'une recolonisation spontanée Nord-Sud des sites potentiels, encore favorables, peut s'effectuer.

Des actions localisées sont déjà en cours, et ont montré leur efficacité : depuis 1999, l'opération des "Pommes et des Chevêches", initiée par le CPN de la Vallée du Sausseron en partenariat avec le Parc, propose aux propriétaires de vergers d'arbres de hautes tiges, des opérations de taille de restauration et d'entretien des arbres, et la production de jus à partir des pommes souvent inutilisées. Le verger familial revient ainsi dans un circuit socio-économique local, retrouve une utilité, et n'est plus voué à la destruction ou l'abandon. Des nichoirs ont été posés, certains aussitôt occupés (photo 6).

Si la pose des nichoirs est indispensable, elle ne suffit aucunement à elle seule. Les acteurs associatifs souhaitent donc que le Parc, dans le contexte actuel de révision de sa charte, soit moteur dans la



Cormeilles-en-Vexin, route de Grisy-les-Plâtres



Cormeilles-en-Vexin, route de Bréançon

promotion d'un mode de gestion paysagère, qui plus que maintenir l'existant, permet concrètement la conservation des habitats de la Chevêche, comme par exemple la plantation de haies et de nouveaux vergers. Concernant les prairies, le rôle moteur du Parc pour le soutien de l'élevage bovin au moyen des mesures agri-environnementales (Contrats d'Agriculture Durable ou autres outils) doit être maintenu.

Il est nécessaire et urgent de généraliser de telles mesures. Car ne nous y trompons pas : le destin de la Chevêche et celui de l'homme sont toujours, plus que jamais, liés. La présence durable de la Chevêche est à la fois synonyme de qualité paysagère du territoire, mais aussi de qualité écologique des paysages. Les atteintes à la qualité et la biodiversité de l'espace nous touchent aussi, directement, et c'est notre capacité à rendre un milieu viable à la Chevêche et aux autres nombreuses espèces animales concernées, qui nous permettra, de relier environnement et santé humaine, au profit des générations actuelles et de celles à venir.

*Muriel Penpeny  
CORIF*

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE** (2003). Données de circulation 2002. Conseil Général du Val d'Oise & Direction départementale de l'Équipement du Val d'Oise, 52 p. + 1 carte [document miméographié]

**GENOT J-C & LECOMTE P.** (2002). La Chevêche d'Athéna. Biologie, mœurs, mythologie, régression, protection. Les sentiers du Naturaliste, éditions Delachaux et Niestlé, 144 p.

**LE MARECHAL P. & LESAFFRE G.** (2000). Les Oiseaux d'Ile-de-France. La bibliothèque du naturaliste, éditions Delachaux et Niestlé, 346 p.

**LECOMTE P.** (1995). Le statut de la Chouette chevêche Athene Noctua en Ile-de-France : Evolution et perspective. ALAUDA 63 : 43-50

**OFFICE DE GENIE ECOLOGIQUE** (2002). Stratégies et politiques de conservation de la Chouette chevêche en Ile-de-France. Office de Génie Ecologique, Centre Ornithologique Ile-de-France & Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France, 170 p. [document miméographié]

Nichoïr à chevêches

